

Décision Modificative n°2 2024

■ Session du 15/10/2024

■ Avis préparé par M. Damien MARTINEAU, Rapporteur général du Budget, au nom du Groupe d'appui Budget et présenté en session par Mme Marie-Agnès MANDIN

Entendues les interventions de MM. Yvic KERGROAC'H (CGT), Marc MARHADOUR (UDES-UNIFED), Mmes Marika VIDAILLAC (CRAJEP), M. Jacques BROUSSEAU (U2P), Mme Isabelle THOUMIN (CFDT), MM. Pascal FONTAINE (au nom du MEDEF et de la CCIR), Frédéric TRIOU (CFE-CGC), Mme Laurence BESSONNEAU (CMAR), Mme Sophie DESCARPENTRIES (au nom des organisations FNE, GRAINE, LPO, URCPIE),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

71 votants : adopté par 58 pour, 0 contre, 13 abstentions.

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Éléments de contexte	3
1. Modifications apportées au Budget 2024	4
1.1. Les ajustements de recettes	4
Fonctionnement.....	4
Investissement.....	4
1.2. Les impacts sur l'épargne brute et l'emprunt d'équilibre	5
2. Observations des commissions thématiques du CESER	6
2.1. Santé – Social (C1)	6
2.2. Économie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)	7
2.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)	8
2.4. Aménagement du territoire – Cadre de vie – Environnement (C4)	9
2.5. Éducation – Formations – Métiers de demain (C5)	9
2.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme - Vie associative (C6)	10
3. Le rapport annuel 2023 des entités liées à la Région	12
Intervention des organisations	15
CGT	15
UDES - UNIFED.....	16
CRAJEP	17
U2P	18
CFDT.....	19
MEDEF / CCIR	19
CFE-CGC	20
CMAR.....	21
Organisations FNE, GRAINE, LPO et URCPIE	22

Préambule

Cette Décision Modificative (DM) est la dernière étape budgétaire permettant d'apporter des modifications au Budget Primitif (BP) 2024. Elle fait suite au Budget Supplémentaire (BS) qui a, outre les modifications apportées au BP, permis de prendre acte du report du résultat de l'exercice 2023.

Le présent avis a été établi sur la base des documents budgétaires communiqués par la Région le 4 octobre 2024.

La partie relative au rapport annuel 2023 sur les entités liées à la Région reproduit des illustrations et tableaux transmis dans la documentation.

Éléments de contexte

Les dernières prévisions de la Banque de France¹ pour 2024 sont supérieures aux estimations précédentes avec un taux de croissance attendu de 1,1 % (vs. 0,9 % initialement prévu lors du vote du BP et 0,8 % lors du vote du BS). L'inflation est toujours attendue à 2,5 %.

Comme indiqué par la Région, cette DM s'inscrit dans les lignes directrices présentées à l'occasion du BP 2024 sans en bouleverser les équilibres.

¹ Banque de France, <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-intermediaires-septembre-2024>

1. Modifications apportées au Budget 2024

Cette décision modificative impacte les grands agrégats budgétaires de la manière suivante :

En M€		BP 2024 (1)	BS 2024 (2)	Budget 2024 post BS (1) + (2) = (3)	DM 2024 (4)	Budget 2024 post DM (3) + (4)
Recettes de fonctionnement	a	1 453,3	-27,7	1 425,6	4,7	1 430,2
Autorisations d'engagement (AE)		892,3	19,6	912,0	1,6	913,6
Crédits de paiement de fonctionnement (CPF)	b	1 216,9	-4,0	1 212,9	4,7	1 217,6
Épargne brute	c = a-b	236,4	-23,7	212,7	-0,1	212,7
Recettes d'investissement	d	329,4	-0,5	328,9	1,5	330,4
Autorisations de programme (AP)		802,6	33,9	836,5	3,3	839,8
Crédits de paiement d'investissement (CPI)	e	830,3	1,6	832,0	5,8	837,8
Affectation du résultat 2023	f		46,2	46,2	0,0	46,2
Emprunt d'équilibre	g = e-d-c-f	264,5	-20,4	244,1	4,4	248,5

Les ajustements d'autorisations de programme (AP) et d'engagement (AE) d'une part, de crédits de paiement d'investissement (CPI) et de fonctionnement (CPF) d'autre part, font l'objet d'une analyse plus détaillée par les commissions thématiques du CESER dans la partie 2 de cet avis.

1.1. Les ajustements de recettes

Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 4,65 M€. Ce montant correspond à la refacturation de taxes foncières (+ 0,70 M€) et à des opérations comptables de couverture de taux² (+ 3,95 M€). **Ces deux inscriptions sont budgétairement neutres puisque ces montants sont également inscrits en dépenses (CPF).**

Investissement

Les recettes d'investissement sont en augmentation nette de 1,49 M€. Ce montant résulte des ajustements suivants :

- Deux opérations budgétairement neutres :
 - Clôture du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour la programmation 2014-2020 (+ 2,53 M€)
 - Cession des parts sociales du Mans Sarthe Basketball (+ 0,06 M€)
- Le remboursement d'une avance en compte courant par Solutions & Co (+ 4,00 M€) ;

² Swaps de taux : échanges de taux d'intérêt (fixe contre variable ou variable contre fixe)

- Le décalage de la demande auprès de l'État du solde de la dotation régionale d'investissement du fait de l'absence de décompte général définitif sur les opérations financées (- 5,10 M€).

Le CESER prend acte de ces ajustements de recettes. Si les recettes d'investissement sont en augmentation nette, celles ne faisant pas l'objet d'inscriptions en dépenses sont en diminution de 1,1 M€. Cette baisse est cependant à nuancer du fait du report sur l'exercice suivant de la demande du solde auprès de l'État de la dotation régionale d'investissement attendue en 2024.

1.2. Les impacts sur l'épargne brute et l'emprunt d'équilibre

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 4,71 M€) est compensée presque intégralement par les recettes de fonctionnement inscrites pour ces mêmes opérations (+ 4,65 M€). Le montant résiduel de 60 000 € correspond à la subvention de fonctionnement au Mans Sarthe Basketball qui est à mettre en perspective avec la cession par la Région de ses parts sociales pour le même montant (inscription en recettes d'investissement). **En conséquence, l'épargne brute diminue de 0,06 M€ et reste à un niveau de 212,7 M€.**

L'augmentation des recettes d'investissement (+ 1,49 M€) ne permet pas de couvrir la hausse des CPI (+ 5,83 M€) et la légère diminution de l'épargne brute (- 0,06 M€). **Ainsi, le recours à l'emprunt augmente de 4,4 M€ et porte le montant de l'emprunt d'équilibre de 244,1 M€ à 248,5 M€.**

Comme évoqué précédemment, le CESER note que l'augmentation du montant de l'emprunt d'équilibre pour 2024 est à rapprocher d'une recette attendue de 5,1 M€. Cela devrait avoir pour effet de diminuer du même montant l'emprunt d'équilibre en 2025.

2. Observations des commissions thématiques du CESER

2.1. Santé – Social (C1)

Formations sanitaires et sociales

E502 - Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité

Cette ligne enregistre une baisse de 6,748 M€ en AE (soit - 10 % par rapport au total voté sur 2024 BP + BS). Cette variation est due à une occupation de 8 000 places de formation, contre 9 200 prévues (dont 1 600 pour les formations d'aides-soignants, contre 2 000 prévues et, dans une moindre mesure, des formations en soins infirmiers). Le CESER regrette cet état de fait et que **ces montants ne soient pas investis au moins en partie sur des actions propres à dynamiser l'orientation et la formation vers les métiers sanitaires et sociaux, indispensables à l'équilibre du territoire et au bénéfice des populations**. Il prend acte que le nombre de places initiales ouvertes à la formation sera maintenu en 2025.

Le CESER s'était exprimé en ce sens dans son avis sur le BP 2024 : « *toutes les places de formations sanitaires et sociales proposées n'étant pas pourvues, le CESER sera attentif à ce que les crédits budgétés et non utilisés soient réaffectés pour soutenir la conception et la mise en œuvre de formations sanitaires et sociales, initiales ou continues* ».

Tout en étant conscient des efforts déjà réalisés par la Région, le CESER propose **en lien avec le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS)** :

- De renforcer les espaces et temps d'orientation, de rencontres avec des professionnels (entretiens, observations, pré-stages...) pour lutter contre une orientation peu expérientielle (ex : Parcoursup) ;
- De soutenir le développement de formations préparatoires pour lever les freins à l'accès à la formation et lutter contre les abandons, et soutenir les organismes de formation notamment dans leurs innovations pédagogiques ;
- D'intensifier la réflexion sur le vivier potentiel de candidates et candidats à ces formations, notamment parmi les publics en recherche de reconversion ou d'évolution professionnelle ;
- De connaître et évaluer toutes les raisons du manque d'attractivité de ces métiers (non-orientation, abandon, représentations négatives...) pour dynamiser la filière.

Pour le CESER, au titre de sa compétence sur le sujet, la Région devrait renforcer son rôle d'ambassadrice sur la promotion de ces métiers essentiels, qui souffrent entre autres d'une image dévalorisée et de la concurrence d'autres formations ou secteurs professionnels perçus comme plus attractifs.

Égalité Femmes-Hommes

Le CESER prend acte de la présentation du *Rapport 2023 sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes en Pays de la Loire*. Afin de permettre une construction collective, le groupe transversal Égalité femmes-hommes va se réunir et le CESER rendra son avis à la session de décembre 2024.

2.2. Économie – Emploi – Recherche – Innovation (C2)

Expérimentation Pays de la Loire Artisans Transition – rapport E101

Dans le cadre de cette DM, la Région affecte 1,75 M€ (AP) et 328 000 € (AE) afin de lancer l'expérimentation de « Pays de la Loire Artisans Transition », dispositif de prêt à destination des TPE artisanales pour leurs investissements matériels en faveur de la transition écologique.

D'après la Région, une soixantaine d'entreprises pourraient être concernées.

Le CESER accueille favorablement le lancement de ce nouveau dispositif, porté par France Active, en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire. Il s'adresse en effet aux entreprises artisanales de moins de 10 salariés qui nécessitent d'être accompagnées dans leurs investissements matériels pour la transition écologique.

Le CESER sera attentif au choix des critères retenus pour apprécier les investissements matériels en faveur de la transition écologique.

PASS Entreprendre en Pays de la Loire – rapport E101

1,24 M€ (AE) affecté pour la mise en œuvre du PASS Entreprendre en Pays de la Loire.

A travers ce nouveau PASS, qui prend la suite du dispositif « Pays de la Loire Parcours Entrepreneur », la Région réaffirme son soutien à la création et à la reprise d'entreprise. Ce PASS offre la possibilité à l'entrepreneur d'être accompagné par un partenaire de son choix ayant conventionné avec la Région. Il sera accessible en priorité aux demandeurs d'emploi.

Pour le CESER, ce nouveau PASS s'inscrit dans la démarche globale de soutien à l'entrepreneuriat : un dispositif régional est d'ores et déjà déployé en faveur de l'entrepreneuriat étudiant dans le cadre de la feuille de route pour l'entrepreneuriat étudiant 2024-2027.

Le CESER partage cette volonté de la Région de déployer des outils d'accompagnement différenciés selon les publics qui n'ont pas les mêmes attentes et les mêmes structures d'accompagnement. Dans le même temps, il souligne l'importance d'une communication d'ensemble sur l'entrepreneuriat pour gagner en visibilité.

Le CESER sera attentif aux critères du conventionnement avec les partenaires. Le CESER pourra contribuer à l'évaluation de ce nouveau dispositif.

Initiative interrégionale « Impact du changement climatique sur les écosystèmes régionaux » (ICCER) – rapport E402

Dans le cadre de cette DM, la Région affecte 1 M€ (AP) afin de lancer l'appel à projets interrégional « ICCER » et procède à l'inscription d'une dotation de 500 000 € (AP) pour assurer le lancement de cet appel à projet début novembre 2024.

Cette initiative, portée par l'Agence nationale de la recherche (ANR), vise à produire des connaissances sur les conséquences du changement climatique sur les écosystèmes régionaux par les acteurs locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche et le transfert de connaissances vers les collectivités.

Le CESER salue cette démarche interrégionale engageant 3 collectivités (régions Pays de la Loire, Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur) et construite à partir des enjeux territoriaux identifiés par les GIEC régionaux. Il invite à ce que les connaissances

produites puissent se traduire davantage en plans d'action opérationnels pour la Région.

Le CESER salue cette initiative visant à soutenir les travaux de recherche dans des domaines jusqu'à présent moins visibles. Ainsi, des travaux pourraient être développés sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité et les écosystèmes, notamment sur les milieux bocagers, en lien avec les priorités du plan régional en faveur de la haie, ou encore sur le lien entre sols et agriculture.

Le CESER rappelle l'importance du dialogue entre sciences et société et par conséquent la nécessité d'impliquer pleinement les sciences humaines et les sciences sociales dans ces travaux.

Chaire maritime – rapport E402

La Région attribue une subvention de 250 000 € à la fondation Nantes Université pour soutenir les travaux de la chaire maritime sur la période 2024-2028. Cette chaire va notamment travailler sur le développement des EMR. **Le CESER soutient les recherches dans ce domaine et suivra avec attention les connaissances produites sur la question du partage des usages et des ressources ainsi que les innovations qui pourront être développées. Il contribuera lors de cette même session au débat public sur le projet Eole d'infrastructures permettant l'assemblage des éoliennes en mer à Saint-Nazaire.**

2.3. Infrastructures – Mobilités – Infrastructures de l'information et de la communication – Énergies (C3)

Structurer le territoire par une offre ferroviaire adaptée

La Région inscrit une AP de 3,7 M€ (sur un montant total voté au BP+BS de 225 M€) pour répondre notamment aux surcoûts liés à des opérations déjà prévues : remplacements d'organes majeurs du matériel ferroviaire roulant dans le cadre de la convention TER 2025-2031 et études liées à l'acquisition de matériel roulant ferroviaire.

Le CESER souligne l'importance de maintenir le matériel roulant en bon état dans un contexte d'intensification probable de son utilisation dans le cadre de la stratégie régionale des mobilités. Il en va de la sécurité et de la fiabilité du transport. Les moyens nécessaires doivent être anticipés et ajustés au mieux pour éviter tant que possible les surcoûts dans un contexte budgétaire contraint.

Le montant de cette AP conduit à réduire l'enveloppe de la ligne T301 (renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures, 111 M€ votés au BP+BS) d'un montant similaire. **Le CESER suivra avec attention la réalisation effective des projets dans le temps.**

Déployer des services de transport en proximité

La Région inscrit une AE de 821 500 € (compensés par une diminution sur la ligne T300) afin de couvrir les besoins liés à l'exploitation des transports scolaires d'ici à la fin 2024. Ces besoins sont liés au développement de l'offre, et à la mise en place de nouveaux contrats de transport sur le territoire de Cap Atlantique. Jusqu'à présent, les transports urbains de la communauté

d'agglomération Cap Atlantique et les transports interurbains étaient gérés par le syndicat mixte Lila Presqu'île. La Région a souhaité dissoudre ce syndicat mixte et se recentrer sur ses compétences obligatoires, afin de réduire sa participation financière, qui devrait passer progressivement de 5 à 3 M€. Elle précise qu'elle souhaite que ce changement, qui impliquera une séparation des réseaux urbain et interurbain, soit transparent et sans conséquence pour les voyageurs.

Le CESER rappelle que Lila Presqu'île offre actuellement une tarification moins élevée que le réseau Aleop en car en Loire-Atlantique (1,50 € au lieu de 2,60 € pour le ticket unitaire). Le CESER souhaite que les évolutions qui pourront intervenir puissent être clairement expliquées aux usagers.

2.4. Aménagement du territoire – Cadre de vie – Environnement (C4)

Observation sur la déclinaison régionale de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Conformément à la loi climat et résilience du 22 août 2021 en matière de lutte contre l'artificialisation des sols, modifiée par la loi du 20 juillet 2023, les SRADDET doivent intégrer et territorialiser la trajectoire ZAN au plus tard au 22 novembre 2024.

Le CESER constate que cette révision du SRADDET n'a pas été mise à l'ordre du jour de la session régionale du 17 octobre.

Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur le calendrier de révision du SRADDET, qui va impacter la mise en application du principe de territorialisation des objectifs du ZAN. Il pointe le risque d'une application uniforme de l'objectif de réduction de 54,5 % sans ventilation donc entre les territoires.

2.5. Éducation – Formations – Métiers de demain (C5)

Pour cette deuxième décision modificative de l'année 2024, **le volume des autorisations d'engagement (AE) augmente globalement de 1,62 M€**. Un montant de 6,748 M€ non mandatés en **E502 (Déployer des formations sanitaires et sociales de qualité)**, pour cause de places de formations sanitaires et sociales malheureusement non pourvues, est **redéployé** sur deux dossiers :

- la mise en place des **formations 2025**, conformément aux engagements pris avec l'État dans le cadre du Pacte régional pour l'investissement dans les compétences (+6 M€)
- la prise en charge de la **rémunération des stagiaires**, liée d'une part à l'ouverture de **places supplémentaires** dans le cadre du programme régional de formation 2024, et d'autre part à la **revalorisation des barèmes** de rémunération. Cela représente un montant d'AE complémentaire de +2,5 M€.

E501 - Former des professionnels pour un retour rapide à l'emploi

Ce rapport affecte, notamment, 45,425 M€ au dispositif « **1 emploi = 1 formation** » pour 2025, ce qui correspond à 4 100 places de formation. Ce chiffre de 4 100 places, au vu des 2 280 intentions d'embauche à ce jour en 2024, semble ambitieux, d'autant plus dans le contexte économique. Le CESER note que la nature des contrats sur les intentions d'embauche (40 % de CDI et 46 % de CDD de plus de 6 mois) correspond aux intentions du dispositif. Il porte en effet une attention particulière à la pérennité des emplois sur lesquels débouchent les formations de ce dispositif. De même, il est positif de constater que ces formations sont majoritairement certifiantes ou diplômantes. L'acquisition d'un titre professionnel reste un atout pour un demandeur d'emploi, même si la formation suivie ne débouche pas immédiatement sur un contrat stable.

Suite à la mise en place en janvier 2024 de « 1 emploi = 1 formation », 221 embauches fermes ont été réalisées à ce jour.

Par ailleurs, ce rapport annule les affectations d'engagement de 970 000 € votées en décembre 2023 relatives aux nouveaux **appels à projets d'innovation pédagogique**, suite à la suppression du volet « innovation » du PRIC. Il est regrettable que les organismes de formation ne se soient pas suffisamment saisis de ces appels à projets, bien dotés financièrement et visant à individualiser et fluidifier les parcours de formation. Le CESER préconise que cette dimension d'innovation pédagogique, fondamentale à la formation professionnelle, fasse l'objet d'un autre dispositif à l'avenir, régional hors PRIC si nécessaire. Il pourrait intégrer des outils pédagogiques tels que l'intelligence artificielle par exemple.

E503 - Financer des apprenants engagés vers l'emploi

Pour mémoire, la Région attribue chaque année à près de 8000 stagiaires une rémunération publique de stage et/ou une protection sociale tout au long de leur formation pour un montant de près de 38 M€.

Ce rapport inscrit une dotation de 2,5 M€ d'autorisation d'engagement et affecte 2,805 M€ pour la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue (ouverture de places supplémentaires et augmentation des barèmes).

Le CESER souligne avec satisfaction le choix de la Région de **revaloriser les barèmes de rémunération des stagiaires** de formation professionnelle demandeurs d'emploi, ce qui permet d'améliorer les conditions de vie des apprenants.

2.6. Culture – Patrimoine – Sport – Tourisme - Vie associative (C6)

Il y a 3 éléments sur lesquels le CESER souhaite s'arrêter à la lecture des rapports :

- À la suite d'une recommandation de la chambre régionale des comptes, il a été procédé à la vente de 4 000 actions détenues par la Région dans la SEM Le Mans Sarthe Basket afin de mettre en cohérence le nombre d'actions avec le nombre de sièges détenus au conseil de surveillance par les collectivités territoriales.

Le CESER souligne que cette vente va générer une recette d'investissement de 60 000 € et prend acte du reversement sous forme de subvention au club du Mans Sarthe Basket,

inscrite en dépenses de fonctionnement. Le CESER souhaite connaître le procédé de réaffectation du produit des cessions de participation.

- Concernant l'ambition vélo, l'objectif de la Région est que 50 % des itinéraires soient en site propre d'ici 2034 soit 1 700 kms sécurisés, ce dont le CESER se félicite. À ce titre, le taux de subventionnement de la Région auprès des collectivités locales évoluera de 35 à 50 %. Dans le cadre de cette DM, elle prévoit une AP supplémentaire de 1 M€ afin d'augmenter son soutien aux collectivités locales pour la sécurisation des itinéraires touristiques et véloroutes.

Le CESER appuie cette mesure. Ces infrastructures bénéficieront également au développement des mobilités actives pour les utilisateurs quotidiens. De manière générale, le CESER souhaite que le soutien soit amplifié auprès des collectivités pour l'ensemble des déplacements vélos quotidiens sur tous les territoires.

Le CESER salue l'ensemble de ces initiatives qui accompagne le développement du tourisme cyclable et favorise auprès des ligériens l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement.

- Enfin, il est prévu 3,3 M€ dédiés à l'élargissement des missions de la SAS Solution Immo Tourisme en foncière de développement économique. Le dispositif initial, créé post Covid pour aider le secteur du tourisme, n'a pas répondu aux attentes du secteur. Cette évolution du périmètre de la SAS qui privilégie l'objet économique ne prend plus en compte les besoins spécifiques du secteur tourisme.

Le CESER sera attentif à ce que la Région puisse trouver un autre dispositif de soutien d'aide à la pierre, la rénovation du patrimoine étant un outil essentiel pour le secteur du tourisme et notamment le tourisme social et solidaire comme préconisé dans l'étude du CESER sur le tourisme social³ (octobre 2020).

³ <https://ceser.paysdelaloire.fr/liste-etudes/des-vacances-pour-toutes-et-tous-quel-avenir-pour-le-tourisme-social-en-pays-de-la-loire/>

3. Le rapport annuel 2023 des entités liées à la Région

À l'instar d'autres collectivités territoriales, la Région externalise une partie de ses activités auprès d'autres opérateurs et prend part à la gouvernance de nombreux satellites. Le périmètre des entités liées couvre :

- Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et Société Publique Locales (SPL) dont la Région est actionnaire
- Les sociétés pour lesquelles la Région détient des titres de participation et exerce :
 - Un contrôle exclusif : détention de plus de 50 % des droits de vote
 - Un contrôle conjoint (avec une ou plusieurs sociétés)
 - Une influence notable : détention de 20 à 50 % des droits de vote.

Une distinction est faite en fonction de la présidence au sein de la société. Ainsi, seules les sociétés avec une Présidence Région ou SEM Régionale des Pays de la Loire entrent dans le périmètre des entités liées.

- Les autres organismes pour lesquels la Région n'a pas de lien capitalistique mais exerce un contrôle (au sens de la norme comptable du Conseil de Normalisation des Comptes Publics).

La Région publie à l'occasion de la session d'octobre 2024 le **rapport annuel 2023** relatif au suivi des **54 entités** qui lui sont liées. Le périmètre évolue par rapport à 2022 avec la sortie de l'association AGLIA à la suite de l'adoption de ses nouveaux statuts et à la modification de la représentativité des élus régionaux au bureau.

La typologie de ces 54 structures est la suivante :

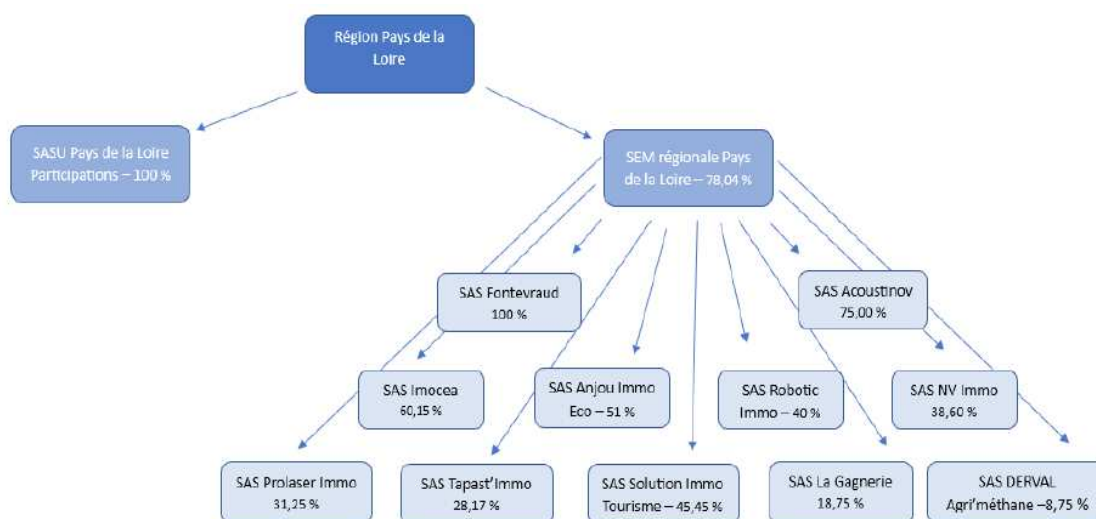
- **13 SPL et 7 SEM :**

Dénomination sociale	Capital social	Capital détenu Région	% Part détenu
SPL LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT	2 600 000	33 400	1,28%
SPL DESTINATION VENDEE GRAND LITTORAL	39 000	2 000	5,13%
SPL OCEAN MARAIS MONTS TOURISME	37 000	370	1,00%
SPL ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES	1 500 000	10 000	0,67%
SPL PORNICHE LA DESTINATION	301 925	5 850	1,94%
SP REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	1 500 000	1 447 000	96,47%
SP REGIONALE ABBAYE DE FONTEVRAUD	225 000	180 000	80,00%
SPL DESTINATION BRETAGNE PLEIN SUD	270 000	5 400	2,00%
SPL SAINT-NAZAIRE AGLO TOURISME	250 000	3 800	1,52%
SPL SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA METROPOLE OUEST ATLANTIQUE (SAMOA)	1 000 000	50 000	5,00%
SPL LE VOYAGE A NANTES	1 000 000	50 000	5,00%
SPL EVASION A LA TRANCHE SUR MER	99 900	370	0,37%
SPL LA CITE LE CENTRE DES CONGRES DE NANTES	3 810 000	38 100	1,00%

Dénomination sociale	Capital social	Capital détenu Région	% Part détenu	Périmètre
SAEML LA FOLLE JOURNEE	300 000	45 000	15,00%	non
SEM REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	13 527 100	10 556 500	78,04%	oui
SAEM VENDEE	3 000 000	360 000	12,00%	oui
SEM CROISSANCE VERTE	10 000 000	5 050 000	50,50%	oui
SEM LAVAL MAYENNE AMENAGEMENTS	3 829 961	179 401	4,68%	oui
SEM LE MANS SARTHE BASKET	505 110	64 500	12,77%	oui
SEM LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT	13 535 337	177 473	1,31%	oui
SEM ALTER ECO	10 000 000	950 000	9,50%	oui

À noter que la SAEML La Folle Journée n'a pas été retenue dans le périmètre des entités liées, à l'instar de l'année précédente (procédure de liquidation judiciaire).

- **Participation directe** de la Région dans le fonds d'investissement **Pays de la Loire Participations**



- **5 participations indirectes, via la SEM Régionale des Pays de la Loire (Solutions & Co), dans lesquelles la Région exerce un contrôle exclusif ou une influence notable avec la présidence au sein de la société** : Société par Actions Simplifiée (SAS) Fontevraud, SAS Solution Immo Tourisme, SAS Acoustinov, Société Civile Immobilière (SCI) Anjou Maine Immo Éco et SAS Imoceca
- **4 participations indirectes dans lesquelles la Région exerce une influence notable sans la présidence au sein de la société** : SAS Robotic Immo, SAS Prolaser Immo, SAS NV Immo et SAS Tapast'Immo.

Ces structures n'entrent pas dans le périmètre des entités liées.

Type de structure	Dénomination sociale	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Président au sein de la société	Type de contrôle	Périmètre
		Direct	Indirect	Direct	Indirect			
SEM	SEM REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE	78,04%		78,04%		Oui		
SAS	SAS FONTEVRAUD		100,00%		78,04%	Non	Contrôle exclusif (> 50%)	Oui
SAS	SAS SOLUTION IMMO TOURISME		45,45%		35,47%	Oui	Influence notable (20%<- 50%)	Oui
SAS	SAS ACOUSTINOV		75,00%		58,53%	Oui	Contrôle exclusif (> 50%) Présidence SEM Régionale	Oui
SCI	SCI ANJOU IMMO ECO		51,00%		39,80%	Oui	Influence notable (20%<- 50%) Présidence SEM Régionale	Oui
SAS	SAS IMOCEA		60,15%		46,94%	Oui	Influence notable (20%<- 50%) Présidence SEM Régionale	Oui
SCI	SCI ROBOTIC IMMO		40,00%		31,22%	Non	Influence notable (20%<- 50%)	Non
SAS	SAS PROLASER IMMO		31,25%		24,39%	Non	Influence notable (20%<- 50%)	Non
SAS	SAS NV IMMO		38,60%		30,12%	Non	Influence notable (20%<- 50%)	Non
SAS	SAS TAPAST IMMO		28,17%		21,98%	Non	Influence notable (20%<- 50%)	Non
SAS	SAS LA GAGNERIE		18,75%		14,63%	Non	Peu d'influence (<20%)	Non
SAS	SAS DERVAL AGRIMETHANE		8,57%		6,69%	Non	Peu d'influence (<20%)	Non

- **2 participations indirectes dans lesquelles la Région exerce un contrôle conjoint :** Groupements d'intérêt économique (GIE) Solutions & Co et Fontevraud
- **26 autres organismes :** 15 syndicats mixtes, 7 associations, 2 établissements publics et 2 groupes d'intérêt public (GIP).

Type structure	Entités liées	Secteur activité
Association	ASSOCIATION CENTRE CULTUREL DE L'OUEST (CCO) - FONTEVRAUD	Culture
Association	ASSOCIATION FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN (FRAC)	Culture
Association	ASSOCIATION 303	Culture
Association	ASSOCIATION MAISON JULIEN GRACO	Culture
Association	ASSOCIATION LAVAL MAYENNE TECHNOPOLE	Développement économique
Association	ASSOCIATION COMITE DES CEUVRES SOCIALES (COS)	Social
Association	ASSOCIATION AIR PAYS DE LA LOIRE	Environnement
Etablissement public	EPCC LE PONT SUPERIEUR	Culture
Etablissement public	EP GRAND PORT MARITIME NANTES-SAINT-NAZAIRE	Port maritime
GIP	GIP CENTRE VENDEEN DE RECHERCHES HISTORIQUES	Culture
GIP	GIP CARIF-OREF	Formation professionnelle
Syndicat mixte	SM POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE ET DE LAPÊCHE (SMIDAP)	Environnement
Syndicat mixte	SM ORCHESTRE NATIONAL DES PAYS DE LA LOIRE (ONPL)	Culture
Syndicat mixte	SM ANGERS NANTES OPERA	Culture
Syndicat mixte	SM 24 H DU MANS	Culture
Syndicat mixte	SM MISSION VAL DE LOIRE	Tourisme et événementiel
Syndicat mixte	SM AMENAGEMENT PROMO TECHNOPOLE LE MANS (SMAT)	Aménagement du territoire
Syndicat mixte	SM ATIANPOLE	Développement économique
Syndicat mixte	SM PARC NATUREL REGIONAL DU MARAIS POITEVIN	Environnement
Syndicat mixte	SM PARC NATUREL REGIONAL LOIRE ANJOU-TOURAIN	Environnement
Syndicat mixte	SM PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE	Environnement
Syndicat mixte	SM PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE	Environnement
Syndicat mixte	SM GIGALIS	Numérique
Syndicat mixte	SM ANJOU NUMERIQUE	Numérique
Syndicat mixte	SM TRANSPORT D'HYDROCARBURE VERS LES ILES	Transport
Syndicat mixte	SM ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE	Environnement

Les 54 entités liées à la Région interviennent principalement sur **5 secteurs d'activités** en lien avec les compétences régionales : tourisme et événementiel (13), culture (12), aménagement du territoire (9), environnement (8) et développement économique (6).

Le CESER prend acte de ce rapport annuel 2023 relatif aux entités liées à la Région. Il apprécie l'effort de présentation et de standardisation de l'information, ce qui facilite la lecture du document.

Intervention des organisations

CGT

La CGT remercie Damien Martineau, Maxence Drouillet et l'ensemble des chargés d'étude, ainsi que Marie-Agnès Mandin

La DM étant sans conséquence sur l'équilibre budgétaire, nous reviendrons ici sur quelques commentaires du CESER sur les politiques publiques.

Les formations sanitaires et sociales ne trouvent pas toutes preneurs. Ce n'est probablement pas de la seule responsabilité de la Région, les rémunérations et les conditions de travail des salariés du secteur de la santé conduisent à une perte d'attractivité de ces métiers pourtant indispensables. Cependant nous appuyons les préconisations du CESER destinés à favoriser la connaissance de ces formations, ainsi que la réussite des bénéficiaires.

Concernant le pass entrepreneurs Pays de la Loire, nous partageons la vigilance du CESER sur les critères de conventionnement des accompagnateurs à la création d'entreprise. Il s'agit de garantir aux bénéficiaires une qualité de service équivalente sur l'ensemble du territoire régional.

En matière de transport, le CESER ne commente pas les dossiers transmis pour information. Pourtant, les informations figurent déjà dans la presse, et la CGT s'interroge sur l'augmentation des tarifs de TER au-delà de l'inflation, risquant de réduire l'attractivité du train, alors que l'utilisateur paie déjà plus de 30 % du prix du billet, dans un contexte de transfert modal nécessaire.

L'initiative interrégionale destinée à mieux connaître les conséquences du changement climatique sur les écosystèmes régionaux est intéressante en ce qu'elle conduit à une coopération avec les régions voisines, et permet une mutualisation des travaux. Nous nous interrogeons sur le choix de passer par l'appel à projet qui ne permet pas une pérennisation des financements dans le temps pour les structures qui réaliseront cet apport de connaissances.

Nous partageons les interrogations du CESER sur la mise à jour du SRADDET, sans doute en lien avec les déclarations de M. Barnier remettant en cause les – faibles – engagements environnementaux du gouvernement précédent. Nous rappelons que le respect de la trajectoire vers le ZAN est indispensable, il en va de la préservation de la biodiversité, de la lutte contre les inondations, de la préservation de l'activité agricole, et plus généralement des conditions d'un développement humain réellement durable. Pour cela, des règles claires doivent être précisées aux territoires, tenant compte de leurs enjeux spécifiques.

Concernant le programme 1 emploi = 1 formation, si l'on peut se réjouir du taux plutôt satisfaisant d'intégration dans l'emploi à l'issue du dispositif, nous partageons l'attention du CESER à la pérennité des emplois. De plus, nous craignons toujours de voir des salariés orientés vers des formations ne correspondant pas à leurs appétences, avec des risques d'inadaptation in fine à l'emploi.

Nous nous interrogeons sur les raisons de la subvention – certes, d'un montant limité par rapport au budget de la région - au club de basket du Mans, résultat d'une vente d'action détenues par la Région dans ce club. Nous ne comprenons pas à ce stade pourquoi ce club est le seul dans cette situation au plan régional.

Nous partageons également les préoccupations du CESER en matière d'immobilier du tourisme social, en lien avec l'étude qu'il avait menée en 2020. La CGT, organisation impliquée dans le tourisme social, est attachée au droit aux vacances pour toutes et tous, elle rappelle le rôle du tourisme social et le soutien particulier auquel il doit avoir droit pour assurer sa pérennité.

Nous voterons l'avis du CESER dont nous partageons la majeure partie des commentaires.

UDES - UNIFED

Bien que la région ne soit pas responsable de la sous-occupation des places de formation dans le secteur médico-social, de la santé et du social, plus de 6 millions d'euros ont été réaffectés sur une autre ligne de dépenses.

Pour L'UDES le développement de la formation initiale et professionnelle passe par le renforcement de l'attractivité des métiers dans les secteurs du soin, du social et du médico-social

En effet, les enquêtes démontrent les graves difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises de l'ESS sur le volet de l'emploi, en particulier dans ces secteurs.

Les raisons de ces difficultés de recrutement sont connues, et tiennent en grande partie aux conditions de travail dans ces métiers, les rémunérations, malgré les dispositions du Ségur de la santé notamment, restent structurellement faibles dans les principaux secteurs du 'care'

Pourtant, si le système de rémunération relève des branches, en lien avec les organismes financeurs, une action est possible au niveau régional pour parvenir à améliorer les conditions d'embauches.

Pour l'UDES, trois leviers peuvent être activés :

1. Agir sur les freins périphériques à l'emploi :

Deux freins périphériques à l'emploi sont classiquement identifiés : la mobilité, le logement. Nous retenons également l'importance de prendre en compte les difficultés spécifiques des parents célibataires essentiellement les mères dans l'accès à des solutions de gardes d'enfants. Sur ces aspects, il est nécessaire de renforcer les aides existantes.

2. Investir dans la formation initiale et professionnelle

La formation est un marqueur de l'ADN des structures de l'ESS, elle permet au salarié de progresser, de se construire, d'évoluer et ainsi de suivre un parcours professionnel enrichissant. La formation devient alors un des leviers de l'attractivité des métiers. Elle s'adresse aussi aux dirigeants et aux gouvernances afin qu'ils accompagnent les analyses des besoins et des compétences de leurs salariés et qu'ils réfléchissent aux parcours professionnels possibles.

Notamment en soutenant le développement de la formation initiale et professionnelle, et ce sur trois aspects : l'alternance, la construction de parcours professionnels, la reconversion professionnelle.

Au-delà des aides à l'embauche d'apprentis, le renforcement de l'offre de formation en alternance est à poursuivre.

3. Construire des parcours professionnels de qualité

Le renforcement de l'attractivité des métiers passera par la capacité qu'a chaque entreprise à proposer des parcours professionnels de qualité. Dans ce sens, l'investissement dans la formation professionnelle continue des salariés est essentiel.

En conclusion, dans l'optique d'adapter l'offre de formation aux besoins identifiés sur le territoire, l'UDES propose de renforcer la possibilité de construire des parcours de formation sur-mesure en fonction des profils des personnes à former et des emplois cibles identifiés. Les besoins en compétences sont en effet nombreux dans le secteur du soin, et parfois non-couverts soit par la formation initiale soit par la formation professionnelle continue. Le Conseil régional et l'Etat peuvent être des acteurs essentiels pour soutenir la mise en place de parcours de formations innovants, sur-mesure, permettant d'améliorer l'accès à l'emploi ou le développement de compétences professionnelles.

L'UDES propose que l'Etat et le Conseil régional puissent engager, avec les représentants des employeurs et des salariés, une réflexion sur les passerelles entre les métiers de branches différentes ayant des compétences connexes, à partir des expériences constatées sur la région.

- Travailler les parcours professionnels par bassin d'emploi ;
- Développer les certifications professionnelles et les sécuriser financièrement.

L'espace régional de dialogue social (ERDS) animé par l'UDES peut être un lieu utile à cette concertation.

Bien évidemment l'UDES votera le projet d'avis et remercie son rapporteur.

CRAJEP

Le CRAJEP remercie le travail du groupe d'appui au budget, du rapporteur et de la rapporteure intérimaire, des chargés de mission et des bureaux des commissions. Comme à chaque fois, leur éclairage permet de mieux comprendre et investir les échanges sur les documents. C'est un travail essentiel.

Tout d'abord, nous sommes conscients des difficultés budgétaires actuelles pour les collectivités et de celles à venir.

L'intervention portera sur la formation professionnelle.

Le CRAJEP salue la décision du conseil régional de revaloriser le barème par stagiaire dans le cadre de la formation professionnelle. C'est un effort financier essentiel que nous soutenons.

Le CRAJEP rappelle que l'apprentissage a montré son efficacité. C'est un dispositif qui facilite l'entrée en formation de nombre de stagiaires. Nous sommes inquiets du désengagement de l'état. Malgré les difficultés financières que connaissent les collectivités territoriales, nous sommes étonnés que la Région refuse de prendre le relais sur une partie.

Le CRAJEP est très inquiet sur l'avenir de l'animation et des métiers afférents. Nous vivons, comme d'autres secteurs, de réelles difficultés de recrutement et nombre de structures ne peuvent pas assurer les taux d'encadrement réglementaire en accueil collectif. C'est bien la qualité de l'accueil des publics ainsi que leur sécurité qui est en jeu. Les métiers de l'animation sont en tension comme d'autres métiers. Actuellement, le dispositif 1 emploi-1 formation ne va pas dans le sens de la simplification administrative. Il nous semble important de maintenir des fonds sur le socle pour les secteurs qui en ont besoin. Il serait intéressant aussi de vérifier

l'utilisation de l'enveloppe du FSE et du contrat État Région dans le cadre de la formation professionnelle.

Le CRAJEP souhaiterait qu'un bilan de volumétrie du dispositif 1 emploi-1 formation puisse être transmis avec les taux de réalisation, le pourcentage de dossiers retenus par rapport au nombre de dossiers déposés. S'il est possible d'avoir ces chiffres par secteur ce serait encore mieux.

Le modèle d'1E1F n'est pas adapté aux employeurs de certains secteurs, notamment dans le milieu de l'animation. C'est en lien par exemple aux contraintes posées par les autorités académiques (nombre de stagiaires, contenus, durée de la formation) Cela impacte notre capacité à former des professionnels. Pour autant, c'est bien un secteur qui embauche. Il est donc important de garder un socle auquel on ajoute le dispositif. Cependant, vu le nombre de places prévues sur le dispositif pour 2025, le CRAJEP sera attentif aux dispositifs mis en place pour effectivement remplir ces places et ce dans tous les secteurs qui en ont besoin.

Le CRAJEP se pose aussi la question de ce qui est mis en place pour valoriser les métiers en tension. Nous notons la mise en place du Big Bang de l'emploi, qui répond en partie et pour certains corps de métier à ce besoin. Nous nous félicitons de la relance actuelle du dialogue structurel de secteur et nous souhaitons que celui-ci s'intensifie pour permettre une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs des secteurs, dont celui de la cohésion sociale dans lequel nous sommes.

Ceci étant dit, le CRAJEP votera l'avis du CESER.

U2P

L'U2P (Union des entreprises de proximité) remercie notre rapporteur Damien et le groupe d'appui pour la clarté de ce rapport ; Nous souhaitons insister sur 2 mesures de cette DM.

L'accélération de la transition écologique est un enjeu collectif majeur : Nous saluons le dispositif proposé par le conseil régional PAYS DE LA LOIRE TRANSITION, c'est un accompagnement nécessaire pour les entreprises artisanales.

En effet, l'intégration des composantes de la transition écologique se révèle être un atout pour nos TPE notamment pour se différencier et accroître leur compétitivité. Elle offre ainsi la possibilité de réduire ses impacts environnementaux, d'ancrer sa présence dans le tissu économique local et d'améliorer son image d'acteur innovant et responsable sur le territoire. Lorsque les pratiques deviennent des atouts, ils concourent à la pérennité des activités économiques sur les territoires et apportent des réponses aux besoins de la population.

Ce prêt « Pays de la Loire Artisans Transition » d'un montant de 5 000 à 50 000 € s'adressera aux entreprises artisanales de moins de 10 salariés qui auront au préalable réalisé un diagnostic avec la CMAPDL (Chambre de métiers PDL) ayant conduit à des recommandations en termes d'investissement matériel pour la transition écologique de l'entreprise.

La seconde mesure est le PASS Entreprendre en Pays de la Loire. Ce PASS offre la possibilité à l'entrepreneur d'être accompagné (conseils/expertises) par un partenaire ayant conventionné avec la Région en fonction des besoins de son projet. Cela permettra en outre une prise de conscience de la valeur de l'accompagnement financé par des deniers publics. Le PASS est accessible en priorité aux demandeurs d'emploi ayant pour projet une création ou une reprise d'entreprise exercée à titre principal et non accessoire. Avec plus de 25% de chefs d'entreprises

de plus de 55 ans, assurant un dynamisme dans tous nos territoires, en particulier dans les plus fragiles, l'U2P juge intéressant toute mesure favorisant les transmissions

Pour ces 2 mesures avec des montants en AE et AP de plus de 3,8 M€ inscrites dans cette DM, nous jugeons nécessaire qu'un suivi régulier et qu'une évaluation annuelle soit faite avec entre tous les acteurs afin de s'adapter pour qu'elles soient efficaces

L'U2P remercie Marie AGNES pour sa présentation et votera ce rapport.

CFDT

Nous nous retrouvons dans l'avis sur la DM2 que la CFDT votera.

Quelques points cependant :

Sur la non-consommation de plus de 6 millions d'euros en lien avec le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS), la CFDT est d'accord pour souligner les efforts déjà réalisés par la Région et pour insister sur les pistes d'action proposées dans l'avis en termes d'orientation, de formations préparatoires et d'information sur la réalité des métiers.

La CFDT insiste sur la piste de la reconversion et de l'évolution professionnelle pour permettre certaines formations ce qui passe par une transformation des pratiques de certains organismes. A titre d'exemple, même si les aides-soignantes peuvent réglementairement envisager de devenir infirmières en 2 ans, les dispositions pratiques nous semblent peu formalisées.

Sur l'attribution de 6 millions d'euros au dispositif 1 emploi = 1 formation, sans redire nos réserves, plusieurs fois exprimées, sur la nature même de ce dispositif, nous partageons les remarques de l'avis en insistant sur un point : attribuer 6 millions d'euros au mois d'octobre signe quasiment une non-consommation d'une bonne partie de cette somme au titre de 2024.

La CFDT attend aussi la réponse à l'interrogation de l'avis sur la transformation d'un investissement en subventions au bénéfice du « Le Mans Sarthe Basket ».

Sur le rapport détaillé 2023 portant sur les 54 entités liées, la CFDT est satisfaite de cet envoi. Comme souligné dans l'avis du CESER, cet effort de présentation et de standardisation de l'information est appréciable.

MEDEF / CCIR

Le CESER constate que cette décision modificative s'inscrit dans la continuité du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire pour 2024 sans bouleverser les équilibres budgétaires. Les ajustements effectués concernent principalement des ajustements de recettes et de dépenses mineures. Le MEDEF et la CCIR saluent aussi cet équilibre budgétaire maintenu.

L'augmentation de certaines dépenses d'investissement (+5,83 M€) a nécessité un recours supplémentaire à l'emprunt de 4,4 M€, portant l'emprunt d'équilibre à 248,5 M€. Le CESER prend acte de cette augmentation tout en notant qu'elle pourrait être réduite en 2025 grâce à une recette attendue de 5,1 M. Le Medef et la CCIR approuvent cet avis.

Le CESER regrette que certaines places de formation dans le secteur sanitaire et social n'aient pas été pourvues, ce qui a entraîné une baisse de crédits de 6,748 M€. Il recommande que la Région intensifie ses efforts pour promouvoir ces métiers, notamment en améliorant

l'orientation et en luttant contre les abandons. Tous les métiers considérés en tension doivent être soutenus !

Le CESER soutient la mise en place de l'expérimentation « Pays de la Loire Artisans Transition », destinée à accompagner les petites entreprises artisanales dans leurs investissements pour la transition écologique. Nous félicitons nous aussi cette initiative tout comme celle interrégionale visant à étudier les impacts du changement climatique sur les écosystèmes régionaux.

Enfin nous partageons l'avis du CESER qui note l'importance de maintenir en bon état le matériel ferroviaire de la région, dans un contexte où son utilisation pourrait s'intensifier. Le Medef et la CCIR appellent lui aussi à une gestion anticipée pour éviter les surcoûts liés aux infrastructures ferroviaires.

Nous voterons cet avis

CFE-CGC

La CFE-CGC remercie Damien Martineau et Marie-Agnès Mandin pour la qualité de leur présentation.

Sur la décision modificative, la CFE-CGC note l'effort de la Région pour revaloriser la rémunération des stagiaires, en formation professionnelle, afin de leur rendre l'accès à un emploi plus facile, du point de vue économique.

De la même manière la CFE CGC salue la mise en place de formations dans le cadre du pacte national mais s'émeut du manque d'attractivité des formations à destination des carrières sanitaires et sociales qui ne remplissent pas les promotions.

A l'heure où les besoins de proximité en santé sont criants, l'image détériorée du secteur sanitaire, social et médico-social persiste.

La CFE-CGC, consciente que cela ne relève pas de la compétence de la région, souhaite tout même exprimer le manque de considération salariale, sociale, l'importance du nombre d'accidents de travail, de maladies professionnelles ou encore d'inaptitudes professionnelles.

Tout ceci implique des conditions de travail dégradées, quotidiennement, pour les salariés de la santé, ayant pour conséquences immédiates des problèmes de prise en charge et de réponses aux besoins de santé des ligériens et des ligériennes.

Un exemple encore concret sur les problématiques de financement du Ségur pour Tous, pourtant promis.

La CFE-CGC ne peut que soutenir l'action ambassadrice de la Région sur ces métiers essentiels.

Par ailleurs, la CFE CGC regrette l'absence de dispositif pour maintenir l'emploi dans le cadre de la formation continue. A l'heure où les compétences doivent, sans cesse, être réactualisées au cours de la carrière des salariés il est important de soutenir ces populations actives, notamment les seniors, qui ont vu récemment l'allongement de l'âge de leur retraite.

La CFE-CGC votera la décision modificative 2024.

CMAR

En Pays de la Loire, plus d'un établissement sur 4 est artisanal. Ce qui représente 92 363 établissements. L'artisanat est un opérateur important de l'apprentissage et du service public de la formation professionnelle. Près de 20 000 apprentis, sur les 40 000 formés en région, sont accueillis au sein des entreprises artisanales. La CMAR s'interroge sur la pérennité du nombre d'apprentis si l'accompagnement financier venait à se restreindre, ce sera un frein à l'embauche dans nos TPE/PME, mais également un déséquilibre sociétal, en effet l'apprentissage est une responsabilité collective pour former des salariés et de futurs chefs d'entreprises. C'est le sens du soutien financier actuel, il ne faut pas le perdre de vue. Il est souhaitable de continuer à soutenir l'artisanat et les entreprises artisanales.

L'artisanat est une force pour notre territoire mais aussi une force soumise à rude épreuve dans un contexte national et international tendu et instable.

Le secteur de l'artisanat est un acteur économique majeur du territoire régional ; créateur de richesses grâce à des emplois durables et non délocalisables.

Le secteur de l'artisanat doit pouvoir continuer à compter sur des partenaires fidèles qui comprennent toute l'importance de son engagement au service du territoire comme les difficultés rencontrées dans ce cadre.

La CMA des Pays de la Loire a bien noté que la prospective budgétaire de la Région était construite autour du double enjeu de maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver l'investissement et préparer l'avenir.

En effet, tout comme les collectivités et la Région, les entreprises artisanales avancent avec courage et détermination dans une situation nationale et mondiale pleine de tensions et d'incertitudes. Alors que les entreprises artisanales et les artisans ont besoin de stabilité pour continuer à investir et à se développer. Et Il faut ajouter que dans ce contexte, le secteur des métiers d'art est extrêmement fragilisé....

La CMA des Pays de la Loire partage également les grands défis que relève la Région : défi écologique, défi jeunesse, défi économique, défi cohésion territoriale, défi transition.

Nous saluons l'accompagnement de la région pour les entreprises artisanales ; notamment grâce au dispositif PDL « transition », indispensable pour inclure les valeurs de défis écologiques et environnementaux permettant d'accompagner les entreprises artisanales avec l'appui et l'expertise de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Au regard de ces éléments, la CMA des Pays de la Loire sait pouvoir compter sur la Région des Pays de la Loire pour l'accompagner et mener à bien ses différentes actions au service de l'artisanat, des artisans, de notre jeunesse, de la proximité et des territoires.

Malgré les difficultés, la CMA des Pays de la Loire et le secteur de l'artisanat demeurent un partenaire volontaire, efficace et engagé aux côtés de la Région.

Au regard de la conjoncture, il est vraiment primordial que la Région demeure un partenaire et un soutien très engagé auprès de la CMA.

Les membres de la CMAR voteront en faveur du rapport budgétaire.

Organisations FNE, GRAINE, LPO et URCPIE

Cette intervention concerne les avis sur la décision modificative N°2 2024 et les orientations budgétaires 2025

Malgré les incertitudes annoncées qui ont contraint certaines analyses, nous tenons d'abord à souligner la qualité du travail réalisé par Damien, Maxence, le groupe d'appui Budget et les commissions. L'aspect transversal que revêt ainsi cet avis rejoint parfaitement le caractère hautement transversal et vital de la question de la transition écologique aujourd'hui.

Nous notions d'ailleurs déjà, dans notre intervention sur le Budget Primitif 2024, que nous serions vigilants à ce que la transition écologique soit une composante transversale et permanente des deux enjeux complémentaires identifiés par la Région, à savoir la Jeunesse et l'Emploi. Et nos organisations, tout comme le CESER dans son avis, affichaient le souhait que l'effort sur l'ensemble des piliers de cette transition soient maintenus à un niveau financier permettant le développement de tous les projets. Les différents éléments budgétaires présentés ensuite sur l'année 2024 nous ont donc questionner, n'apportant pas de financement supplémentaire en lien avec cette ambition forte affichée.

Même si nous ne doutons pas que, dans le cadre de la Stratégie Régionale qui se met en place, des actions seront menées dans le sens de la préservation de la Biodiversité, le Groupe Environnement regrette, comme le CESER, que celle-ci ne soit pas plus mise en avant dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025-2027. En effet, cet enjeu essentiel pour la transition de nos territoires, et considéré comme un des piliers de la planification écologique portée par la COP régionale, devrait être affiché au même titre que les objectifs et projets en lien avec la décarbonation de nos modes de vie ou la préservation de la ressource en Eau.

À l'heure des transitions et des changements de paradigme qu'elles impliquent, nous ne pouvons que nous satisfaire de l'objectif pour la Région de continuer de stimuler la R&D pour l'orienter vers les marchés d'avenir. Le Rapport Industrie d'Avenir, qui souligne que notre investissement R&D est très faible en Pays de la Loire, et en particulier sur des éléments favorables à la transition écologique, met encore plus en exergue cet objectif. Dans le même esprit, et en regard des différentes annonces budgétaires actuelles, nous serons d'autant plus vigilants que les capacités d'actions vont mathématiquement baisser, alors que le maintien du niveau d'investissement en mobilité et transformation des bâtiments ne peut souffrir un ralentissement.

Nous savons que, pour réussir face aux changements climatiques, toutes les solutions devront être mobilisées dès maintenant et dans l'avenir. Les travaux engagés suite à la saisine du CESER sur l'IA par la Présidente de Région amènent par exemple à identifier de nouvelles solutions technologiques encourageantes. Mais elles ne doivent pas être considérées comme les seules et uniques possibilités de mise en place des transitions. Les solutions fondées sur la nature doivent également être largement étudiées et mises en place dans tous les domaines concernés par ces transitions. Elles sont déjà présentes, effectives et parfois plus simples à mettre en œuvre.

De même, nous partageons l'alerte du CESER sur le soutien aux associations qui contribuent fortement aux réponses face aux différents défis de notre territoire. Terreau d'innovation, organisations souples et réactives ancrées dans leur territoire, elles ne doivent pas être

considérées comme la variable d'ajustement budgétaire de fonctionnement mais bien comme un secteur d'investissement profitable pour l'ensemble des ligériennes et ligériens.

Là où la planification écologique propose de travailler à une adaptation à + 4°C d'ici 2100, le Groupe Environnement s'interroge fortement et préfère construire des actions permettant d'envisager un scénario moins catastrophique. +4°C ce n'est justement pas, comme nous l'avons entendu encore récemment, juste « avoir un peu plus chaud ce qui ne ferait pas de mal ». C'est, en termes d'impacts sur la Biodiversité et les milieux, et donc sur toute la vie humaine (sociale et économique) qu'ils sous-tendent, très inquiétant. L'adaptation à une telle hausse de température est-elle même réellement possible ? Les événements climatiques récents, comme les inondations de cette semaine, viennent renforcer l'importance de modifier les trajectoires rapidement et fondamentalement.

Dans cet esprit, l'absence de révision du SRADDET dans notre région, l'impact sur la mise en application du ZAN, et les autres orientations qui se dessinent autour de ce sujet de l'artificialisation des sols nous interpellent. Tous ces éléments de délais ne font-ils pas que nous sommes en train de prendre un retard considérable non compatible avec les urgences qui sont plus que là, peut-être même déjà derrière nous pour certaines ? Nous réitérons donc notre souhait que la sobriété financière envisagée dans ces Orientations Budgétaires ne pénalise pas l'avenir de notre région en ajoutant du retard aux transitions qui nous mobilisent.

Le groupe Environnement votera donc les avis sur le ROB, la DM.